

## I Contexte

Depuis plusieurs années, le réseau CHANTIER école, conscient des besoins de formation des salariés en parcours d'insertion accueillis et accompagnés par ses adhérents, s'est donné pour mission de développer des modalités, outils et méthodologies visant à favoriser les acquisitions de savoir-faire, savoirs de base et comportements attendus en entreprise. Depuis 2010, la formation- action « Comment réussir un chantier- école », pour s'approprier la démarche pédagogique et les outils, a permis de professionnaliser plus de 800 permanents.

Aujourd'hui, la formation des permanents et des salariés polyvalents à la pédagogie du chantier-école a été nommée par la CPNEF – *Commission Paritaire Nationale Emploi Formation* - comme l'une des priorités de la branche professionnelle des ACI – *Ateliers et Chantiers d'Insertion*. Afin que cette formation puisse faire l'objet d'une certification reconnue par la branche professionnelle du secteur, mais aussi par l'ensemble des autres branches professionnelles, un CQP – *Certificat de Qualification Professionnelle* - animateur Pédagogique en situation de Production devrait voir le jour prochainement.

Par ailleurs, un CQP Salarié Polyvalent a vu le jour en février 2013 et est dans une phase expérimentale jusqu'en 2015. CHANTIER école s'est vu attribuer pendant cette phase le rôle d'Organisme Certificateur par la branche professionnelle des ACI. Il s'agit dans ce cadre d'agréer les structures entrant dans le dispositif, de contrôler la réalité de la mise en place des parcours pédagogiques, d'organiser les jurys permettant l'attribution des CQP.

Pour permettre et faciliter le déploiement des parcours tendant à l'obtention des CQP pour les salariés polyvalents, le réseau national a mis en place un dispositif spécifique au profit de ses adhérents consistant à :

- Mettre en place un appui administratif et organisationnel adapté ;
- Proposer un appui pédagogique pour la mise en place des parcours formatifs en situation de production ;
- Proposer un appui à l'encadrement visant à adapter son organisation.

Dans ce contexte et afin de mener à bien cette phase d'expérimentation, primordiale pour l'avenir de notre secteur, CHANTIER école a décidé d'étoffer ses moyens pédagogiques pour former le personnel d'encadrement à la pédagogie du chantier école et assurer le bon déroulement de l'expérimentation du CQP salarié polyvalent.

## II Objet

Animer pour le Compte de CHANTIER école ou de toute autre structure expressément mandatée par celle-ci, des sessions de formation / action visant à développer les capacités et aptitudes pédagogiques des salariés permanents de structures se reconnaissant dans la démarche d'entreprise sociale et apprenante.

Apporter un appui pédagogique aux stagiaires et toute autre personne engagée dans les actions ci-dessus mentionnées permettant notamment la construction d'outils pédagogiques adaptés aux supports (action bénéficiant d'un co-financement du Fonds Social Européen).

Apporter un appui pédagogique aux équipes de structures agréées dans le cadre du dispositif dit "Certificat de Qualification Professionnelle - Salarié polyvalent" et ayant opté pour le dispositif CHANTIER école.

Planifier et organiser des séances de jurys permettant de délivrer des attestations de qualifications professionnelles selon les règles fixées par la Branche professionnelle des ACI et le Réseau CHANTIER école.

## III Nature des prestations et modalités d'exécutions

### Sessions de Formation / Action

Animer une session complète pour chaque groupe pouvant être constitué de 15 personnes maximum, selon le contenu proposé et validé par CHANTIER école.

Les méthodes et outils pédagogiques supports de ces formations sont ceux proposés et/ou validés par la Cellule Ingénierie du réseau.

Dans un souci de cohérence, les intervenants qui souhaiteraient utiliser d'autres méthodes ou outils devront au préalable les faire valider par CHANTIER école.

Tous les outils utilisés dans le cadre de cette action sont la propriété exclusive de CHANTIER école et toute utilisation d'une autre nature devra être préalablement autorisé.

### Appuis Pédagogiques liés aux sessions de formation

Il s'agit d'accompagner les formateurs entre les séances formatives, pour leur permettre de mettre en pratique les connaissances acquises à travers la production d'outils pédagogiques adaptés aux supports. Cet accompagnement pourra prendre plusieurs formes, mais devra se matérialiser par des contacts avec les personnes et structures concernées (Physique, téléphonique, écrits).

Chaque session de formation intègre une commande portant sur un maximum de huit journées d'appuis pédagogiques (soit 56 heures au total). Tout dépassement devra être préalablement autorisé et faire l'objet d'une commande supplémentaire.

A l'issue de la session de formation, le formateur devra transmettre l'ensemble des outils ainsi produits pour validation et intégration dans la Banque de données pédagogiques. Ces derniers sont une partie intégrante du bilan de l'action réalisé par l'intervenant et remis après chaque session.

### Appuis pédagogiques liés au dispositif national CQP salarié polyvalent de CHANTIER école

Il s'agit d'apporter un appui pédagogique aux équipes des structures agréées dans le cadre du dispositif national de CHANTIER école et visant à mettre en place des parcours vers le CQP de salarié polyvalent dans les ACI.

Cet accompagnement pourra également prendre plusieurs formes, mais devra se matérialiser par des contacts avec les personnes concernées (Physique, téléphonique, écrits).

Les intervenants utiliseront dans ce cadre, les méthodes pédagogiques et outils du réseau.

Chaque accompagnement fera l'objet d'une commande précisant la structure concernée et le nombre de jours.

## Organisation des jurys de certification de qualification professionnelle

Il s'agit de d'organiser pour le compte de CHANTIER école, en qualité d'Organisme Certificateur, les jurys permettant de délivrer des Certificats de Qualification Professionnelle de la branche des ACI.

Le formateur ainsi désigné sera le représentant de l'Organisme Certificateur et devra assurer le bon fonctionnement du jury notamment sur le plan administratif conformément aux exigences de la Branche des ACI.

## Modalités pratiques

Chaque prestation fait l'objet d'une commande émanant de CHANTIER école et précisant la nature de l'intervention, les lieux, les dates prévues, le nombre de jours d'intervention et le prix journalier.

La réalisation des prestations bénéficiera de l'appui du service formation de CHANTIER école ou toute autre structure expressément mandatée par cette dernière dans le cadre d'une délégation de mise en oeuvre de certaines actions, sans que les modalités en soient modifiées. La structure prestataire sera dans ce cas préalablement informée.

## IV Bilans et règlements des prestations

Chaque prestation donnera lieu à l'établissement d'une facture indiquant la nature de l'intervention et les lots concernés. Les documents originaux attestant de la réalisation de l'action devront aussi être obligatoirement joints (feuilles de présence signées par les stagiaires et l'intervenant, tableau récapitulatif d'interventions signé par le stagiaire ou le responsable de la structure).

Les documents de bilan devront respecter les modèles transmis par CHANTIER école.





Pour la formation / action, le bilan devra être accompagné des outils pédagogiques produits, en version papier et sous forme de fichier informatique.

Les justificatifs des frais engagés donneront lieu à la production des justificatifs (déplacements, hébergement, repas, autres...).

Après réception et vérification des pièces, CHANTIER école procédera au règlement.

## V Contenu du dossier de candidature

Les structures intéressées devront transmettre une offre comprenant à minima :

-  Présentation de la structure ;
-  Proposition d'interventions ;
-  Identité des intervenants proposés ;
-  Indication du nombre d'interventions par nature (en groupe pour la formation / action et en jours pour les autres interventions) : formation / action ; appui pédagogique dispositif national CQP salarié polyvalent ; Jurys CQP ; regroupements de formateurs (6 jours minimum).

- 📍 Indication du territoire d'intervention (Régions)
- 📍 Proposition du coût de la prestation en détaillant en fonction de la nature des interventions. Celle-ci devra être transmise sous forme d'un tableau récapitulatif pour chaque journée d'intervention en fonction de la nature et devra intégrer les temps de préparation, de déplacement et de bilan. Les prix proposés devront être nets de taxes.

Les frais annexes (déplacement, hébergement, repas) seront pris en charge selon le règlement en vigueur au sein de CHANTIER école communiqué à chaque candidat retenu.

Les propositions doivent intégrer les temps de regroupement des intervenants (environ 6 jours par an) dans le cadre de la coordination du dispositif. Le coût de participation dans ces journées doit aussi être précisé.

Le choix des offres se fera selon les critères suivants :

- 📍 Capacité de la structure d'intervenir dans le cadre de ce dispositif ;
- 📍 Modalités d'intervention ;
- 📍 Coûts / budget total de l'action.

## VI Règles d'éligibilité et de sélection des candidatures

Sont habilitées à présenter une candidature, les structures adhérentes au réseau et disposant de personnes habilitées par CHANTIER école en qualité de Formateur "Réussir un chantier école" et dont l'habilitation est en cours de validité.

Toute structure souhaitant connaître les modalités d'habilitation de Formateurs "Réussir un chantier école" peut contacter CHANTIER école au 01 48 07 52 10 ou par courriel [animation.formation@chantierecole.org](mailto:animation.formation@chantierecole.org).

Chaque candidature devra indiquer le territoire d'intervention proposé. Pour être valable, une candidature doit inclure une proposition d'intervention dans au moins deux Régions administratives différentes.

L'appel à candidatures est valable jusqu'au 31/12/2014 et pourra être reconduit par CHANTIER école en fonction des besoins et des actions en cours.

Les candidatures seront analysées par une commission interne de CHANTIER école chargé de faire une proposition au bureau pour décision finale. Les candidatures retenues recevront une notification écrite et une convention de prestation de services définissant la nature de l'intervention, les modalités et l'identité des intervenants notamment. Cette convention couvrira la période d'expérimentation prévue actuellement pour le CQP salarié polyvalent, à savoir jusqu'au 31 décembre 2015.

CHANTIER école s'engage à ne faire appel pour intervenir dans le cadre des dispositifs susmentionnés, qu'aux structures ayant fait acte de candidature dans le cadre de cette procédure et respectant les modalités d'intervention définies.